



**Alain Terzian**

Président de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma

**Rodolphe Belmer**

Directeur Général Groupe Canal+

sont heureux de découvrir avec vous les

## **Nominations pour les César 2013**

l'enveloppe cachetée contenant les noms des Nommés  
sera ouverte à 10h

et de vous présenter la

## **38<sup>ème</sup> Cérémonie des César**

qui aura lieu

le vendredi 22 février 2013 au Théâtre du Châtelet

avec pour Maître de Cérémonie

**Antoine de Caunes**

La 38<sup>ème</sup> Cérémonie des César sera diffusée en clair et en exclusivité sur **Canal+**  
vendredi 22 février 2013 à partir de 21h, en direct du Théâtre du Châtelet



<b>Alain TERZIAN</b> <i>Éditorial</i>	<i>page 5</i>
<b>Rodolphe BELMER</b> <i>Éditorial</i>	<i>page 7</i>
<b>L'Académie et le vote pour les César</b>	<i>page 9</i>
<b>L'Académie et les Nommés</b> <i>et Grille des Nominations</i>	<i>page 11</i>
<b>La Nuit des César sur Canal+</b>	<i>page 13</i>
<b>Les autres Événements de l'Académie</b>	<i>page 15</i>
<b>Le site internet de l'Académie</b>	<i>page 22</i>
<b>L'Association pour la Promotion du Cinéma</b>	<i>page 23</i>
<b>Les Partenaires Officiels de l'Académie</b>	<i>page 25</i>
<b>Fournisseurs Officiels, Partenaires Techniques</b> <i>et Remerciements</i>	<i>page 26</i>
<b>Le Règlement de l'Académie</b>	<i>page 29</i>
<b>Procédure d'Accréditation Médias à la Cérémonie</b> <i>et aux autres Événements</i>	<i>page 37</i>



## **Une Bien Belle Année**

L'Académie des Arts et Techniques du Cinéma, régie par l'APC – Association pour la Promotion du Cinéma, créée en 1975 par Georges Cravenne, a pour but de promouvoir le cinéma français dans toute sa diversité, sa créativité, ses talents émergents ou confirmés.

Pour les célébrer toutes et tous, je me réjouis de découvrir, avec vous aujourd'hui, les noms des Nommés 2013 des 21 catégories des César. La liste contenant ces noms, apportée par un huissier juste avant la Conférence de Presse, est remise au Président de l'Académie. Les Nommés sont les artistes, auteurs ou techniciens ayant reçu le plus de votes de la part des membres de l'Académie après le premier tour.

Aujourd'hui, nous découvrons donc ensemble les noms des Nommés 2013 d'une année de cinéma qui fut particulièrement attendue après l'incroyable année 2011, et qui a une fois de plus montré l'impressionnante diversité du cinéma français et l'adhésion enthousiaste de son public dans les salles.

L'Académie adresse ses félicitations les plus chaleureuses à l'ensemble de ces talents qui se sont tous surpassés pour créer des films et partager leur passion pour le cinéma !

**Alain TERZIAN**

*Président de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma*



## 2013 marque le 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'arrivée des César sur CANAL+

Vingt ans au cours desquels, contre vents et marées, le cinéma français n'a cessé d'affirmer sa richesse et sa diversité. Son originalité et sa vitalité sont toujours autant plébiscitées par les spectateurs du monde entier et récompensées dans les plus grandes manifestations internationales.

En témoignent en 2012 les coups de cœur du public et de la presse pour des films aussi variés que *De rouille et d'os* de Jacques Audiard, *Camille redouble* de Noémie Lvovsky ou *Dans la maison* de François Ozon. Sans oublier l'engouement planétaire pour des œuvres fortes et emblématiques comme *Amour* de Michael Haneke et *Holy Motors* de Léos Carax.

Deux décennies au cours desquelles les César ont salué le savoir-faire et l'audace des réalisateurs, des comédiens, des scénaristes, des techniciens et des producteurs – révélant hier les artistes qui comptent aujourd'hui et nous offrant sur scène de grands moments de télévision.

Cette année encore, les professionnels vont récompenser le talent de tous ceux qui transmettent à travers leurs œuvres leur passion et leur créativité, des valeurs qui nous tiennent particulièrement à cœur.

Cet anniversaire, CANAL+ est fier de le fêter aux côtés de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma en produisant la 38<sup>ème</sup> Cérémonie des César, le rendez-vous incontournable des amoureux du septième art, présenté en direct du Théâtre du Châtelet par Antoine de Caunes. Aux côtés de la profession depuis sa création, CANAL+ partage plus que jamais son amour du cinéma.

**Rodolphe BELMER**

Directeur Général

Groupe Canal+



## L'Académie et le vote pour les César

Fondée en 1976, l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma rassemble aujourd'hui 4199 membres, professionnels confirmés issus de l'ensemble des corps de métiers de l'industrie cinématographique, auxquels viennent se joindre plus de deux cents membres associés qui soutiennent le cinéma français dans le cadre de leur vie professionnelle.

Après l'Académie des Oscars et ses 5765 membres, c'est la deuxième plus importante Académie de cinéma au monde.

### **Le recensement des films et des professionnels**

Le secrétariat de l'Académie recense de la façon la plus exhaustive possible l'ensemble des films sortis en salles durant l'année, ainsi que toutes les personnes y ayant collaboré.

Puis il recoupe auprès du CNC et des sociétés de production les informations recueillies afin d'établir le « Guide des films de l'année ».

Véritable panorama de l'année cinématographique, ce Guide présente l'ensemble des personnes et des films éligibles aux différentes catégories conformément au Règlement de l'Académie.

Pour les César 2013, ce sont **594 films** et **3434 personnes** qui sont ainsi proposés au suffrage des membres de l'Académie.

### **La présentation des films aux membres de l'Académie**

Afin d'aider ses membres à faire leurs choix de vote, l'Académie propose aux producteurs ou distributeurs plusieurs solutions pour faire découvrir ou redécouvrir les films éligibles.

Chacun des votants a reçu ainsi à son domicile, de novembre 2012 à janvier 2013, des invitations afin d'assister à des projections privées, ou des places gratuites pour des films encore à l'affiche.

Ils ont également reçu le « Coffret DVD César 2013 », qui rassemble les films que leurs ayants-droit ont choisi de proposer en DVD.

Pour les courts métrages, l'Académie organise des projections, en salle, des films présélectionnés pour le César du Meilleur Film de Court Métrage et le César du Meilleur Film d'Animation. Ces films sont également tous présentés en copie DVD dans le « Coffret DVD César 2013 ».



### **L'organisation du vote**

L'Académie propose une procédure de vote permettant à ses membres de choisir entre le vote par correspondance et le vote en ligne.

Cette procédure est organisée sous contrôle d'huissier et suivant les directives de l'Académie par la société VOXALY, l'un des meilleurs spécialistes français dans l'organisation d'élections, et respecte des critères de vote très rigoureux :

- Définition très précise du périmètre de l'électorat, réservé aux seuls membres actifs de l'Académie (s'étant acquittés de leur cotisation annuelle).
- Présentation exhaustive et équitable des personnes et des films éligibles.
- Garantie de l'anonymat des votes et de la non communication à aucun tiers du fichier des électeurs.
- Garantie de la confidentialité des résultats.

Le premier tour de vote va désigner les nominations pour chacun des vingt et un César (de ce côté-ci de l'Atlantique on dit les « nommés », de l'autre on parle de « nommées »).

Le bulletin de vote et le « Guide Films » ont été envoyés aux membres le 2 janvier pour ce premier tour, clôturé le 17 janvier pour le vote par correspondance et le 24 janvier à minuit pour le vote en ligne.

Les résultats ont été dépouillés dans la nuit par VOXALY, sous contrôle d'huissier, pour être remis en main propre par l'huissier au Président de l'Académie ce jour, vendredi 25 janvier, qui en fera immédiatement la lecture publique en Conférence de Presse.

Les résultats complets des nominations seront mis en ligne sur le site de l'Académie dès la fin de la Conférence de Presse.

Un nouveau bulletin de vote sera envoyé le 1<sup>er</sup> février pour le second tour, clôturé le 15 février pour le vote par correspondance et le 22 février à 16h pour le vote en ligne, quelques heures avant le début de la 38<sup>ème</sup> Cérémonie des César.

VOXALY disposera alors de quelques heures pour dépouiller les résultats, sous contrôle de l'huissier, qui se rendra ensuite au Théâtre du Châtelet pour remettre lui-même à chacun des remettants les enveloppes cachetées contenant les noms des lauréats.



## L'Académie et les Nommés

**Paroles de Nommés :** dès l'annonce des nominations, l'Académie réalisera pour chaque nommé une vidéo personnalisée :

- pour les nommés aux César d'Interprétation, une bande-annonce montée à partir d'extraits du film pour lesquels ils ont été distingués.
- pour les autres nommés, un entretien mené par deux journalistes passionnés du 7<sup>ème</sup> Art, Danièle Heymann et Christophe d'Yvoire, leur permettant de s'exprimer sur leurs parcours, leurs aspirations professionnelles, et plus généralement sur le cinéma d'aujourd'hui.

L'ensemble de ces vidéos sera mis en ligne en accès libre sur le site de l'Académie à partir du 8 février 2013.

**Le Déjeuner des Nommés :** samedi 2 février, tous les nommés seront invités par le Président et les membres du Conseil de l'Académie à se retrouver au Fouquet's pour un déjeuner informel.

Chacun d'entre eux recevra à cette occasion son **Certificat Officiel de Nomination** ainsi que le **Mémo du Nommé** (Comment ai-je été distingué ? Qui connaît les résultats ? Que se passe-t-il le soir de la Cérémonie ? Comment se déroule mon éventuel parcours de lauréat ? Est-ce que je fais dorénavant partie de l'Académie ?...).

C'est également lors de ce déjeuner qu'aura lieu la **Photo des 25**, qui réunit l'ensemble des nommés pour les cinq César Techniques (Costumes, Décors, Montage, Photo, et Son).

**La Générale des Nommés :** quelques jours avant la Cérémonie, tous les nommés seront conviés au Théâtre du Châtelet, sous la houlette bienveillante de Renaud Le Van Kim et de l'équipe de l'Académie, qui leur présenteront les arcanes du plateau et des coulisses de la Cérémonie.

**L'Année Cinéma César :** à compter du mercredi 6 février et jusqu'au 19 février, l'ensemble des films ayant recueilli au moins une nomination va être présenté dans deux cinémas, Le Balzac et Les 3 Luxembourg. Chaque film dispose de quatre séances, deux par salle, attribuées par tirage au sort. Les projections sont ouvertes au public, et gratuites pour les membres de l'Académie.

**Le Pass Nommés :** tous les nommés sont invités à la Cérémonie. La semaine précédant la Cérémonie, ils recevront le laissez-passer qui leur donnera accès :

- aux places d'orchestre qui leur sont attribuées **le soir de la Cérémonie**,
- au **Dîner de Gala** du Fouquet's,
- à **La Party** qui clôturera la soirée.





## VENDREDI 22 FEVRIER 2013

### 19H10 LE GRAND JOURNAL SPECIAL CÉSAR

Présenté par **Michel Denisot**, en direct et en clair  
Les nominations et les enjeux de la 38<sup>e</sup> cérémonie  
des César sont commentés par l'équipe  
du GRAND JOURNAL.

En duplex depuis le théâtre du Châtelet,  
**Laurent Weil** suit l'arrivée des personnalités et  
nous dévoile à chaud leurs premières impressions.

### 21H00 38<sup>e</sup> CEREMONIE DES CÉSAR

Présentée par **Antoine de Caunes**  
Diffusion en clair, en direct et en exclusivité  
Rediffusion sur CANAL+ CINEMA,  
samedi 23 février à 16H50

### 00H00 INTOUCHABLES 9 nominations, César 2012 du meilleur acteur pour **Omar Sy**.

## SAMEDI 23 FEVRIER 2013

### 11H35 APRES LES CÉSAR 2013 (42 min)

Présenté par **Laurent Weil**, en clair  
A l'issue de la cérémonie, Laurent Weil a recueilli les  
réactions spontanées des lauréats. L'occasion de revoir  
les meilleurs moments de la soirée.

## SAMEDI 23 FEVRIER 2013 JOURNEE CÉSAR A PARTIR DE 07H35

### LA BRINDILLE

**Christa Théret** nommée pour le César 2012  
du meilleur espoir féminin.

### REDIFFUSION DE LA 38<sup>e</sup> CEREMONIE DES CÉSAR

### LES NEIGES DU KILIMANDJARO

**Ariane Ascaride** nommée pour le César 2012  
de la meilleure actrice.

### INTOUCHABLES

**9 nominations, César 2012 du meilleur acteur**  
pour **Omar Sy**.

### TOUTES NOS ENVIES

**Marie Gillain** nommée pour le César 2012 de la meilleure actrice.

### J'AIME REGARDER LES FILLES

**Pierre Niney** nommé pour le César 2012  
du meilleur espoir masculin.

## POUR LA 38<sup>e</sup> NUIT DES CÉSAR, CANAL+ PROPOSE UNE EXPERIENCE DIGITALE TOUJOURS PLUS RICHE

Pour vous, le meilleur acteur n'est pas celui que tout le monde attend, ou, au contraire, vous êtes convaincu que tout le monde s'accordera sur le meilleur film ! Alors, avant la cérémonie, créez et partagez avec vos amis votre palmarès personnel sur Facebook !

Une application vous permettra également d'y tester vos connaissances sur le cinéma avec, à la clé, un "week-end tapis rouge" ! Pour réinventer les moments forts des principaux films nommés, CANALPLUS.FR offrira aussi un roman-photo original en trois vignettes pour chaque titre.

Le partenaire télé officiel des César conforte son amour de la musique et distille ses playlists musicales autour du septième art. Pour prolonger cette expérience digitale, CANAL+ vous propose de suivre pendant la cérémonie, sur votre second écran, l'arrivée des artistes devant le théâtre du Châtelet grâce la séquence "Tapis rouge" dans son intégralité, agrémentée de photos publiées sur Instagram et Pinterest.

En coulisses, **Laurent Weil** recueillera les réactions à chaud des lauréats. Bien sûr, toutes ces innovations animeront le "live-tweet" à travers les commentaires des VIP invités et des internautes.

Enfin, comme d'habitude, vous profiterez de la liste complète des nommés et de contenus vidéo exclusifs (interviews, meilleurs moments des éditions précédentes...)

Vous avez manqué la cérémonie en direct ? Le générique de fin à peine déroulé, les meilleurs moments et les bonus seront disponibles sur [www.canalplus.fr/cesar](http://www.canalplus.fr/cesar).



## Les autres Événements de l'Académie

- « César & Techniques »** page 16  
La Soirée  
Remise du 3<sup>ème</sup> Trophée César & Techniques  
Présentation du Guide et de la Mosaique « César & Techniques »  
Lundi 7 janvier 2013
- « Révélections 2013 »** page 17  
Le Clip et l'Album Collector  
Le Dîner des Révélections  
Lundi 14 janvier 2013
- « Mémoire de César »** page 18  
Présentation du huitième livre de la collection autour de Christian Rouaud,  
réalisateur du film « Tous au Larzac », César 2012 du Meilleur Film Documentaire  
Vendredi 15 février 2013
- « Dîner des Producteurs »** page 19  
Remise du 6<sup>ème</sup> Prix Daniel Toscan du Plantier  
Remise du Coffret des « Guides de l'Académie 2013 »  
Lundi 18 février 2013
- « Après la Cérémonie »** page 20  
Le Dîner de Gala  
La Party  
Vendredi 22 février 2013
- « Les Nuits en Or »** page 21  
La Tournée  
Le Panorama  
Le Séjour  
Le Dîner de Gala des Nuits en Or  
Mai et juin 2013



## « César & Techniques »

S'il existe des festivals et des prix pour les films, pour les acteurs, les auteurs, les réalisateurs qu'elle va récompenser, seule l'Académie s'est donnée comme règle de distinguer de la même manière les métiers dits « techniques », reconnaissant ainsi le rôle décisif joué par l'ensemble de ceux que l'on appelle les « techniciens du cinéma ».

### La Soirée

L'Académie donne chaque année une soirée en l'honneur des métiers techniques du cinéma distingués par les César, et des sociétés de prestations techniques de la filière. Organisée en partenariat avec la FICAM, et avec le soutien du Groupe AUDIENS, cette soirée à laquelle étaient conviés les 956 techniciennes et techniciens éligibles pour les César Techniques 2013, a eu lieu lundi 7 janvier 2013 au « Club Haussmann ».

### Le Trophée

À l'occasion de cette soirée, l'Académie a remis pour la troisième année le **Trophée César & Techniques**, qui rappelle les liens étroits qui unissent les professionnels du cinéma à leurs prestataires techniques.

Parmi les cinq entreprises qui avaient été présélectionnées par le Comité Industries Techniques de l'Académie, les 956 professionnels éligibles pour les César Techniques 2013 ont élu le lauréat, la société **MIKROS IMAGE**.

### Le Guide et la Mosaïque

Le **Guide César & Techniques 2013** répertorie l'ensemble des professionnels éligibles pour les cinq César 2013 de la Photo, du Son, des Décors, des Costumes, et du Montage, ainsi que les prestataires techniques avec lesquels ils ont collaboré.

Il est complété par sa déclinaison photo numérique, **la Mosaïque**, sous forme d'un kaléidoscope des portraits des techniciennes et techniciens qui se sont prêtés au jeu.

Le **Guide César & Techniques 2013** a été remis à l'ensemble des invités présents à la soirée du 7 janvier.

La Mosaïque ainsi que le Guide César & Techniques 2013 ont été mis en ligne le soir-même sur le site Officiel de l'Académie des César.



## « Révélations 2013 »

Cette année ce sont 32 comédiennes et comédiens sur lesquels le Comité Révélations de l'Académie a voulu attirer l'attention des membres de l'Académie, afin de faciliter leur vote du premier tour, sans caractère d'obligation, pour les César du Meilleur Espoir Féminin et Masculin.

Pour la huitième année, l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma, avec son Partenaire Officiel CHAUMET, organise le projet « Révélations 2013 », qui a pour vocation de donner un coup de projecteur sur ces jeunes actrices et acteurs, parmi lesquels se trouvent peut-être celles ou ceux qui incarneront le cinéma français de demain.

### **Le Clip**

Le Clip Révélations 2013 a été diffusé dans plus de quatre cents salles de cinéma en France du 16 au 26 janvier 2013, avec le soutien d'ÉCLAIR, UGC et CANAL+.

Il a été réalisé cette année par Dominique Issermann.

### **L'Expo Photo et l'Album Collector**

Dominique Issermann a également réalisé un travail photographique autour de ces jeunes interprètes qui a été dévoilé le lundi 14 janvier 2013 dans les Salons du Joaillier Chaumet place Vendôme, et a fait l'objet d'un **Album Collector** numéroté, offert aux invités du Dîner des Révélations.

Les photos de l'Album sont également consultables en ligne sur les sites de l'Académie et de Chaumet.

### **Le Dîner des Révélations**

À l'issue du vernissage, ces jeunes talents, accompagnés de leurs invités et des parrains et marraines de cinéma qu'ils s'étaient choisis, ont été reçus au **Dîner des Révélations** donné par l'Académie et Chaumet dans les Salons de l'Hôtel Le Meurice, le lundi 14 janvier 2013.



## « Mémoire de César »

Depuis maintenant sept ans, l'Académie laisse carte blanche à un éditeur indépendant, Les Éditions de l'Œil, pour créer un livre sur un lauréat de l'année précédente.

Le vendredi 15 février 2013 sera présenté à la presse, dans les salons du Fouquet's, le huitième livre de la Collection :

**Rencontres avec Christian Rouaud**  
réalisateur du film « Tous au Larzac », César du Meilleur Film Documentaire 2012

Les 7 premières éditions de Mémoire de César ont déjà donné lieu aux ouvrages suivants :

« **RENDONS À CÉSAR** » autour de Gilles Porte, César 2005 du Meilleur Premier Film

« **LES PROMENEURS** » autour de Michel Bouquet, César 2006 du Meilleur Acteur

« **DIRE LADY** » autour de Pascale Ferran, César 2007 du Meilleur Film

« **L'ESPOIR EST FÉMININ** » autour de Hafsia Herzi et de Sandrine Bonnaire,  
César 2008 du Meilleur Espoir Féminin et César 1984 du Meilleur Espoir Féminin

« **LES PLAGES D'AGNÈS** » autour d'Agnès Varda, César 2009 du Meilleur Film Documentaire

« **TOUTES PREMIÈRES FOIS** » autour de Riad Sattouf, César 2010 du Meilleur Premier Film

« **DES HOMMES ET DES MOTS** » autour de Michaël Lonsdale, César 2011 du Meilleur Acteur dans un Second Rôle

*Tous les livres des années précédentes sont mis en ligne sur le site de l'Académie.*



## « Dîner des Producteurs »

Pour la sixième année consécutive, grâce à l'appui fidèle de la BNP PARIBAS, Partenaire Officiel de l'Académie, un dîner en l'honneur des productrices et des producteurs de l'année ainsi que de leurs invités aura lieu le lundi 18 février 2013, dans les salons de l'Hôtel George V.

### Prix Daniel Toscan du Plantier

Producteur de cinéastes majeurs du XX<sup>e</sup> siècle comme Maurice Pialat, Satyajit Ray ou Federico Fellini, Président d'Unifrance Film International de 1988 à 2003, Président de l'Académie des César de 1992 à 2003, Daniel Toscan du Plantier fait partie des producteurs qui ont marqué l'histoire du cinéma français.

C'est en hommage à sa mémoire que l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma a créé en 2008 le Prix Daniel Toscan du Plantier. Ce prix distingue la productrice ou le producteur qui aura marqué l'année cinématographique. Il sera remis lors du Dîner des Producteurs.

### Le Coffret des Guides de l'Académie

Chaque année, l'Académie approfondit le travail de recensement de celles et de ceux qui ont fait les films de l'année. Les **Guides de l'Académie**, dont la vocation initiale est de faciliter le vote des membres de l'Académie, deviennent, de fait, des outils de repérage des compétences de plus en plus appréciés.

Ils rassemblent aujourd'hui, pour l'ensemble des films sortis en salles durant l'année 2012 :

**Guide Films** : l'ensemble des fiches artistiques, techniques, et productions des films.

**Guide César & Techniques** : les chefs de postes à la Photo, au Son, aux Décors, aux Costumes, et au Montage, éligibles aux César au sens du Règlement de l'Académie, ainsi que des prestataires techniques avec lesquels ils ont collaboré.

**Guide César & Production** : les sociétés de productions déléguées des films, avec les productrices et producteurs.

**Guide César & Scénario** : les scénaristes et les réalisateur(trice)s qui ont écrit les scénarios des films.

Le Coffret 2013 des Guides de l'Académie, regroupant les quatre guides sera remis par l'Académie aux productrices et producteurs invités.

Chacun des guides est mis en ligne sur le site de l'Académie, en accès public et gratuit.



## « Après la Cérémonie »

Pour ceux dont vous allez entendre le nom tout à l'heure, la Cérémonie sera le point d'orgue d'une longue attente qui a commencé vers la fin de l'année dernière. Le dénouement de ce suspense ne durant que le temps d'une phrase, l'Académie propose à tous les nommés, lauréats ou non, de prolonger ensemble cet instant pendant les heures qui suivent la fin de la Cérémonie, et de partager jusqu'au petit matin cette soirée dédiée au cinéma français.

En leur honneur, l'Académie organise le Dîner de Gala et La Party.

### **Le Dîner de Gala**

Le Dîner de Gala annuel de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma clôture la saison des Prix de la production cinématographique française.

Aux côtés des partenaires de l'Académie, les représentants de tous les corps de métiers du 7<sup>ème</sup> Art seront invités par le Conseil d'Administration et son Président Alain Terzian, en présence d'Aurélié Filippetti, Ministre de la Culture et de la Communication, du Président de la Cérémonie, et du César d'Honneur, à célébrer les talents du cinéma français et tout particulièrement ceux qui viennent de recevoir les prestigieux trophées.

Le Dîner de Gala aura lieu le vendredi 22 février 2013 au restaurant Le Fouquet's à l'issue de la Cérémonie des César.

### **La Party**

À ceux qui ont encore les yeux ouverts, l'Académie propose de terminer la nuit à La Party. Organisée avec la complicité amicale d'Albane Communication, La Party aura lieu à proximité du Fouquet's.



## « Les Nuits en Or »

Ce projet est l'occasion pour l'Académie de participer à l'échange entre les cultures du monde entier, en soutenant la diffusion des films des cinéastes qui réaliseront les films de demain.

Elle organise ainsi, en mai et juin 2013, la 7<sup>ème</sup> Édition des Nuits en Or, grâce à l'appui fidèle de Renault, Partenaire Officiel de l'Académie, et avec le soutien des Laboratoires Eclair et de CMC – LVT, Partenaires Techniques.

### **La Tournée**

En mai et juin, l'Académie vient à la rencontre du grand public et des exploitants, dans onze salles en France et six salles en Europe et dans le monde.

Le temps d'une soirée, l'Académie et la salle de cinéma qui accueille la Tournée invitent le public à une soirée cinéma exceptionnelle, constituée du César 2013 du Meilleur Film de Court Métrage et de 6 ou 7 films sélectionnés parmi l'ensemble des courts métrages qui viennent d'être primés par leurs Académies Nationales de Cinéma.

### **Le Séjour**

Tous les réalisateurs des courts métrages présents dans le programme de la Tournée sont invités à Paris par l'Académie pour trois jours de rencontres professionnelles, et pour présenter leurs films au public parisien.

### **Le Dîner de Gala des Nuits en Or**

Le lundi 17 juin 2013, l'Académie organise, à l'UNESCO, le Dîner de Gala des Nuits en Or, en l'honneur des réalisateurs de la Tournée, accompagnés de leurs marraines et parrains de cinéma.

### **Le Panorama**

Du 17 au 19 juin 2013, l'Académie présente au public parisien les meilleurs courts métrages du monde.

Tous les courts métrages primés lors de l'année précédente par l'ensemble des Académies de Cinéma du monde entier seront ainsi projetés durant trois jours dans la grande salle de cinéma de l'UNESCO. Ouvert au public.

*Le programme complet des Nuits en Or sera bientôt disponible sur le site de l'Académie.*



## Le site internet de l'Académie

Le site Officiel de L'Académie des César permet à chaque instant d'avoir accès en ligne à toutes les informations concernant l'Académie et plus particulièrement :

- **l'Histoire de l'Académie**, ses objectifs, et son fonctionnement
- **le Vote** pour les César
- **l'ensemble des événements organisés par l'Académie** tout au long de l'année, ainsi que les vidéos et photos réalisées à l'occasion
- **les Nominations**
- **les Palmarès** et les informations sur les Cérémonies antérieures
- **les vidéos réalisées autour de chacun des nommés**, ainsi que celles réalisées lors des années antérieures autour des nommés et des lauréats
- **les fiches de présentation et les bandes annonces de tous les films** de la production française de l'année
- **la « Mosaïque »**, qui permet de mettre un visage derrière le nom de chacun des techniciens éligibles aux César Techniques de l'année
- **les différentes publications de l'Académie**, y compris l'Affiche Officielle
- **les différents logos de l'Académie**, téléchargeables pour toute communication autour des nominations ou des lauréats

L'accès à l'ensemble de ces informations est libre et gratuit. Un « espace membre » est réservé aux membres de l'Académie, de même qu'une partie du site est réservée à la presse.



L'Académie est régie par une association 1901, l'Association pour la Promotion du Cinéma. Créée spécialement à cet effet par Georges Cravenne en 1975, cette association est constituée de l'ensemble des français ayant reçu un Oscar, du président du CNC (en fonction), et de treize personnalités professionnelles du cinéma français.

## Membres de l'Association pour la Promotion du Cinéma / Liste au 30 septembre 2012

Jean-Jacques ANNAUD, *Réalisateur, Oscar du meilleur film étranger, 1978*  
 Charles BERLING, *Comédien*  
 Juliette BINOCHÉ, *Comédienne, Oscar du meilleur second rôle féminin, 1997*  
 Pierre BISMUTH, *Scénariste, Oscar du meilleur scénario original, 2004*  
 Bertrand BLIER, *Réalisateur, Oscar du meilleur film étranger, 1979*  
 Françoise BONNOT, *Chef monteuse, Oscar du meilleur montage, 1970*  
 Ludovic BOURCE, *Compositeur de musique, Oscar de la meilleure musique écrite pour un film, 2012*  
 Serge BOURGUIGNON, *Réalisateur, Oscar du meilleur film étranger, 1963*  
 Jean Claude CARRIERE, *Scénariste, Oscar du meilleur court métrage, 1963*  
 Caroline CHAMPETIER, *Directrice de la photographie*  
 Nicolas CHARTIER, *Producteur, Oscar du meilleur film, 2010*  
 COSTA-GAVRAS, *Réalisateur, Oscar du meilleur film étranger, 1970*  
 Marion COTILLARD, *Comédienne, Oscar de la meilleure actrice, 2008*  
 Jean-Loup DABADIE, *Scénariste, ancien président de l'Association*  
 Yves DARONDEAU, *Producteur, Oscar du meilleur documentaire, 2006*  
 Jean DUJARDIN, *Comédien, Oscar du meilleur acteur, 2012*  
 Pierre ETAIX, *Réalisateur, Oscar du meilleur court métrage, 1963*  
 Eric GARANDEAU, *Président du CNC*  
 Michel GONDRY, *Scénariste, Oscar du meilleur scénario original, 2004*  
 Laurent GREGOIRE, *Agent artistique*  
 Robert GUEDIGUIAN, *Réalisateur*  
 Michel HAZANAVICIUS, *Réalisateur, Oscar du meilleur réalisateur, 2012*  
 Gilles JACOB, *Président du Festival de Cannes*  
 Luc JACQUET, *Réalisateur, Oscar du meilleur documentaire, 2006*  
 Sam KARMANN, *Réalisateur, Oscar du meilleur court métrage, 1993*  
 Bertrand de LABBEY, *Agent artistique*  
 Philippe LABRO, *Réalisateur / Scénariste*  
 Francis LAI, *Compositeur de musique, Oscar de la meilleure musique écrite pour un film, 1971*  
 Thomas LANGMANN, *Producteur, Oscar du meilleur film, 2012*  
 Didier LAVERGNE, *Maquilleur, Oscar du meilleur maquillage, 2008*  
 Michel LEGRAND, *Compositeur de musique, Oscar de la meilleure musique écrite pour un film, 1969*  
 Claude LELOUCH, *Réalisateur, Oscar du meilleur scénario, 1967*  
 Jean-Xavier de LESTRADE, *Réalisateur, Oscar du meilleur documentaire, 2002*  
 Tonie MARSHALL, *Réalisatrice*  
 Margaret MENEGOZ, *Productrice*  
 Moshé MIZRAHI, *Réalisateur, Oscar du meilleur film étranger, 1978*  
 Jeanne MOREAU, *Comédienne, ancienne présidente de l'Association, Oscar d'honneur, 1998*  
 Marcel OPHULS, *Réalisateur, Oscar du meilleur documentaire, 1989*  
 Roman POLANSKI, *Réalisateur, Oscar du meilleur réalisateur, 2003*  
 Philippe POLLET-VILLARD, *Réalisateur, Oscar du meilleur court métrage, 2008*  
 Denis PONCET, *Réalisateur, Oscar du meilleur documentaire, 2002*  
 Alain ROCCA, *Producteur*  
 Philippe ROUSSELOT, *Directeur de la photographie, Oscar de la meilleure photo, 1993*  
 Nicolas SCHMERKIN, *Producteur, Oscar du meilleur court métrage d'animation, 2010*  
 Dominique SEGALL, *Attaché de Presse*  
 Alain TERZIAN, *Producteur*  
 Danièle THOMPSON, *Réalisatrice / Scénariste*  
 Pierre UYTTERHOEVEN, *Scénariste, Oscar du meilleur scénario, 1967*  
 Joële van EFFENTERRE, *Chef monteuse*  
 Régis WARGNIER, *Réalisateur, Oscar du meilleur film étranger, 1993*  
 Gabriel YARED, *Compositeur, Oscar de la meilleure musique écrite pour un film, 1996*

## Conseil d'Administration

Charles BERLING	Pierre ETAIX	Philippe LABRO	Jeanne MOREAU
Françoise BONNOT	Eric GARANDEAU	Francis LAI	Alain ROCCA
Serge BOURGUIGNON	Laurent GREGOIRE	Michel LEGRAND	Alain TERZIAN
Jean Claude CARRIERE	Robert GUEDIGUIAN	Claude LELOUCH	Danièle THOMPSON
Caroline CHAMPETIER	Gilles JACOB	Tonie MARSHALL	Pierre UYTTERHOEVEN
COSTA-GAVRAS	Bertrand de LABBEY	Margaret MENEGOZ	Joële van EFFENTERRE
Jean-Loup DABADIE			

## Bureau

*Président* : Alain TERZIAN  
*Vice-Présidents* : Danièle THOMPSON et Philippe LABRO  
*Secrétaires Généraux* : Margaret MENEGOZ et Gilles JACOB  
*Trésorier/Secrétaire* : Alain ROCCA



## **Partenaires Officiels** *de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma*

L'Académie a souhaité réunir autour d'elle quelques entreprises partenaires désireuses de s'impliquer fortement dans le monde du cinéma en s'associant à l'ensemble des actions de l'Académie.

Quatre sociétés prestigieuses, entretenant chacune un lien privilégié avec le cinéma français, que l'Académie des César tient à remercier pour leur précieux soutien.

**BNP PARIBAS****CHAUMET**  
PARIS*Fouquet's*

de L'HÔTEL FOUQUET'S BARRIÈRE



DRIVE THE CHANGE



**Fournisseurs Officiels** de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma



**Partenaires Techniques** de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma





**Partenaires Institutionnels** de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma



**Remerciements Particuliers**

UGC  
Alain Sussfeld

UNESCO  
Eric Falt



## Règlement de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma

L'Académie des Arts et Techniques du Cinéma a pour but de récompenser les réalisations les plus remarquables du cinéma en leur conférant chaque année un trophée appelé «César» (d'après le nom du sculpteur qui en a réalisé la statuette), pour encourager la création cinématographique et attirer sur elle l'attention du public. Les «César» sont attribués annuellement, à l'issue d'un vote des membres de l'Académie et au cours d'une Cérémonie qui a lieu à la fin du mois de février ou au début du mois de mars, en présence de l'ensemble des nommés. Celle-ci fait l'objet d'une retransmission télévisée dans le cadre d'une émission intitulée «La Nuit des César».

### Chapitre I

#### Article 1

Peuvent être membres de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma (ci-après désignée l'Académie) tous les professionnels du cinéma français en ayant expressément fait la demande auprès du Secrétariat de l'Association pour la Promotion du Cinéma (ci-après désigné le Secrétariat de l'Académie), dont la candidature est soutenue par au moins deux parrains membres de l'Académie et remplissant, selon la catégorie professionnelle à laquelle ils appartiennent, les conditions suivantes:

- Collège des Acteurs: les personnes ayant contribué en qualité d'acteur ou d'actrice dans des rôles significatifs au cours des cinq années précédant leur demande d'admission à au moins cinq films cinématographiques de long métrage admis à concourir pour l'attribution du «César du Meilleur Film».
- Collège des Réalisateur: les personnes ayant réalisé au cours des cinq années précédant leur demande d'admission au moins deux films cinématographiques de long métrage admis à concourir pour l'attribution du «César du Meilleur Film».
- Collège des Auteurs: les personnes ayant contribué en qualité de scénaristes, co-scénaristes, ou dialoguistes au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à l'écriture d'au moins trois films de long métrage admis à concourir pour l'attribution du «César du Meilleur Film». Ainsi que les personnes ayant contribué en qualité de compositeurs de musique au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à l'écriture de musiques originales pour la sonorisation d'au moins trois films de long métrage admis à concourir pour l'attribution du «César du Meilleur Film».
- Collèges des Techniciens: les personnes ayant contribué, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à la réalisation d'au moins trois films cinématographiques de long métrage admis à concourir pour l'attribution du «César du Meilleur Film», à l'un des postes suivants:
  - Premier Assistant Réalisateur;
  - Directeur de Production, de Postproduction ou Administrateur de Production;
  - Régisseur Général;
  - Directeur de la Photographie, Cadreur, Cadreur Steadicam;
  - Chef Décorateur, Ensemblier, Accessoiriste, ou Directeur Artistique pour les films d'animation;
  - Chef Opérateur du Son ou Perchman;
  - Chef Monteur;
  - Chef Maquilleur ou Maquilleur Effets Spéciaux (SFX);
  - Chef Mixeur;
  - Chef Costumier ou Créateur de Costumes;
  - Chef Coiffeur;
  - Chef Truquiste ou Directeur des Effets Spéciaux;
  - Scripte;
  - Chef Machiniste;
  - Chef Electricien.
- Collège des Producteurs: Gérants, Présidents ou Directeurs Généraux de société française de production de films de long et court métrages ayant participé en qualité de Producteur Délégué à la production de trois films de long métrage admis à concourir pour l'attribution du «César du Meilleur Film» ou cinq films de court métrage au cours des cinq années précédant l'année de leur demande d'admission; ou Gérants, Présidents ou Directeurs Généraux de sociétés françaises ayant participé en qualité de coproducteur à la production de cinq films de long métrage admis à concourir pour l'attribution du «César du Meilleur Film» au cours des cinq années précédant l'année de leur demande d'admission.
- Collège des Distributeurs, Exportateurs et Courtiers en films: Gérants, Présidents, Directeurs Généraux ou Directeurs de la Distribution d'une société française de distribution (analogique ou numérique), d'exportation ou de courtage de films, soit ayant distribué en salles, au cours des trois années précédant l'année de la demande d'admission, au moins trois films de long métrage admis à concourir pour l'attribution du «César du Meilleur Film», soit titulaire d'autres mandats de commercialisation pour au moins cinq films de long métrage admis à concourir pour l'attribution du «César du Meilleur Film» au cours des cinq années précédant la demande d'admission.
- Collège des Industries Techniques: Gérants, Présidents ou Directeurs Généraux d'une entreprise française de prestation technique ayant contribué, au cours des trois années précédant la demande d'admission, à la réalisation d'au moins cinq films de long métrage admis à concourir pour l'attribution du «César du Meilleur Film».



- Collège des Agents Artistiques: personnes titulaires d'une licence d'agent artistique et représentant au moins trois membres de l'Académie à la date de la demande d'admission.
- Collège des Directeurs de Casting: personnes ayant contribué en qualité de directeur de casting (inscription au générique), au cours des trois années précédant la demande d'admission, à la réalisation d'au moins cinq films de long métrage admis à concourir pour l'attribution du «César du Meilleur Film».
- Collège des Attachés de Presse: Attachés de Presse indépendants ou responsables d'un département presse dans une société de distribution, ayant contribué en qualité d'Attaché de Presse France, au cours des trois années précédant la demande d'admission, à la promotion d'au moins cinq films de long métrage admis à concourir pour l'attribution du «César du Meilleur Film».
- Collège des Exploitants de salles de cinéma: L'Association pour la Promotion du Cinéma a donné mandat à la Fédération Nationale des Cinémas Français de centraliser pour son compte les candidatures provenant des exploitants de salles de cinéma désireux de faire partie de l'Académie. Ce mandat s'exercera dans le cadre des critères définis chaque année par l'Association, étant d'ores et déjà entendu que pourront également être candidats au titre de ce Collège les personnes n'exerçant pas effectivement la profession d'exploitant de salles à la date de la candidature et occupant les fonctions suivantes:
  - Les présidents et les délégués généraux des syndicats professionnels du secteur de l'exploitation cinématographique;
  - Les membres représentatifs des branches professionnelles, comprenant notamment des représentants de la grande, de la moyenne et de la petite exploitation, ainsi que des représentants de la branche «Art et essai»;
  - Les membres des commissions de la Fédération.

#### Article 2

Sur proposition du Président ou du Secrétaire Général, le Conseil d'Administration de l'Association pour la Promotion du Cinéma (ci-après désigné le Conseil de l'Académie) peut inviter certaines personnalités, professionnelles ou non professionnelles, qui se sont signalées par leurs actions en faveur du cinéma, à faire une demande d'admission auprès du Secrétariat de l'Académie. Ces personnalités deviendront membres à part entière après avoir retourné au Secrétariat de l'Académie le bulletin d'admission dûment complété et signé.

#### Article 3

Toutes les personnes ayant fait l'objet d'une nomination pour un «César» et ayant expressément et par écrit manifesté auprès du Secrétariat de l'Académie leur intérêt pour devenir membre de l'Académie, deviendront membres à part entière de l'Académie après avoir retourné au Secrétariat de l'Académie le bulletin d'admission dûment complété et signé.

#### Article 4

Afin de leur permettre de prendre part aux activités de l'Académie et notamment au vote pour l'attribution des «César», les membres de l'Académie sont invités à faire part au Secrétariat de l'Académie de tout changement d'adresse.

#### Article 5

Dans le cadre des activités de l'Académie et notamment de l'organisation du vote pour l'attribution des «César», certaines informations concernant les membres de l'Académie font l'objet d'un traitement automatisé. Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, les membres disposent d'un droit d'accès qu'ils peuvent exercer auprès de l'Académie.

La liste des membres de l'Académie ne peut être communiquée à aucun tiers, y compris un membre de l'Académie. Par exception à cette règle, la liste pourra être communiquée par le Secrétariat de l'Académie, dans le cadre de la réalisation des activités de l'Académie, aux seules entreprises avec qui l'Académie aura concédé par contrat écrit l'exécution de certaines tâches impliquant de disposer de cette liste pour mener à bien lesdites tâches. Les entreprises concernées devront dans ce cas signer une clause de confidentialité spécifique à ces informations, et mettre en place les systèmes tampons et les protections du meilleur niveau disponible pour garantir le plus haut niveau de sécurisation dans l'utilisation des informations contenues dans cette liste.

Les membres de l'Académie souhaitant démissionner de l'Académie doivent en faire la demande par lettre recommandée A/R, adressée au Secrétariat de l'Académie.

#### Article 6

Chaque membre de l'Académie s'acquiesce d'une cotisation annuelle à l'Association pour la Promotion du Cinéma. Le montant de la cotisation est fixé chaque année par le Conseil de l'Académie.

Tout membre de l'Académie qui n'a pas payé sa cotisation annuelle ne recevra pas le matériel de vote de l'année suivante, ni les divers documents écrits et audiovisuels édités par l'Académie pour faciliter ce vote, et ne participera pas au vote. Au bout de trois années consécutives de défaut de règlement, le membre concerné sera considéré comme démissionnaire d'office et radié en conséquence de la liste des membres de l'Académie, sauf décision contraire et motivée prise par le Conseil de l'Académie.

#### Article 7

Tout membre de l'Académie définitivement condamné par la justice française pour avoir participé à une action de piratage audiovisuel à partir des copies de films remises chaque année dans le cadre de l'organisation du vote sera immédiatement radié de l'Académie.



## Chapitre II

### Article 1

Un «César» est attribué chaque année dans chacune des différentes catégories suivantes:

- Meilleur Acteur;
- Meilleure Actrice;
- Meilleur Acteur dans un Second Rôle;
- Meilleure Actrice dans un Second Rôle;
- Meilleur Espoir Féminin;
- Meilleur Espoir Masculin;
- Meilleur Réalisateur;
- Meilleur Film;
- Meilleur Premier Film;
- Meilleur Film Documentaire;
- Meilleur Film d'Animation;
- Meilleur Scénario Original;
- Meilleure Adaptation;
- Meilleure Musique Originale;
- Meilleurs Décors (pour les films d'animation, le directeur artistique est éligible à ce César);
- Meilleure Photo;
- Meilleur Son;
- Meilleur Montage;
- Meilleurs Costumes;
- Meilleur Film Étranger;
- Meilleur Film de Court Métrage.

### Article 2

Des «César» d'honneur peuvent être décernés chaque année, sur proposition du Président ou du Secrétaire Général de l'Académie.

### Article 3

**A)** Sont admis à concourir pour l'attribution du «César du Meilleur Film» tous les films de long métrage d'initiative française (production majoritaire française) et d'expression originale française, au sens de la réglementation française.

Pour pouvoir concourir, ces films doivent avoir reçu l'agrément de production délivré par le Centre National de la Cinématographie, et avoir obtenu un visa d'exploitation délivré par le Ministre de la Culture. Ces films doivent par ailleurs être sortis dans au moins une salle de cinéma du secteur commercial de la région parisienne entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année précédant celle de la remise des «César» et avoir fait l'objet d'une exploitation commerciale pendant au moins une semaine dans cette salle.

Sont également admis à concourir pour l'attribution du «César du Meilleur Film», les films français de long métrage ayant obtenu un visa d'exploitation délivré par le Ministre de la Culture, ayant bénéficié du soutien financier à l'industrie des programmes audiovisuels dans les conditions fixées par le décret du 2 février 1995, qui, à titre exceptionnel et dans le cadre du décret du 9 novembre 2001, ont obtenu l'agrément de distribution délivré par le Centre National de la Cinématographie au plus tard le 31 décembre de l'année précédant celle de la remise des «César». Ces films doivent par ailleurs être sortis en salle entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année précédant celle de la remise des «César» et avoir fait l'objet d'une exploitation commerciale pendant au moins une semaine dans au moins une salle de cinéma du secteur commercial de la région parisienne.

Les films dits «à sketches» dont la totalité de l'œuvre n'est pas assurée par le (ou les) même(s) réalisateur(s) ne seront admis à concourir au «César du Meilleur Film» qu'après étude par le Bureau de l'Académie.

Toutefois, un film ne remplissant pas les conditions visées à l'article 3.A ci-dessus mais dont les composantes artistiques et techniques sont majoritairement françaises, peut après étude par le Bureau de l'Association pour la Promotion du Cinéma (ci-après désigné le Bureau de l'Académie) être admis à concourir pour l'attribution du «César du Meilleur Film». Toute demande de dérogation devra être adressée par écrit au Secrétariat de l'Académie par la société de production déléguée du film concerné, au plus tard le 31 octobre de l'année précédant la remise des trophées.

**B)** Sont admis à concourir pour le «César du Meilleur Film Étranger», les films ne remplissant pas les conditions de nationalité visées à l'Article 3-A ci-dessus, et ayant obtenu un visa d'exploitation délivré par le Ministre de la Culture. Ces films doivent par ailleurs être sortis en salle entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année précédant celle de la remise des «César» et avoir fait l'objet d'une exploitation commerciale pendant au moins une semaine dans au moins une salle de cinéma du secteur commercial de la région parisienne.

**C)** Pour les «César» attribués à des personnes physiques, seules sont admises à concourir, les personnes ayant contribué dans l'une au moins des catégories définies à l'article 1 de ce chapitre à la réalisation et à la production d'un film admis à concourir pour le «César du Meilleur Film».

Toutefois, seront également admises à concourir les personnes ayant contribué, dans l'une au moins des catégories définies dans l'article 1 du chapitre 2 ci-dessus (hors les catégories meilleur film, meilleur premier film, meilleur film documentaire et meilleur film d'animation), à la réalisation d'un film admis à concourir pour le «César du Meilleur Film Étranger» de coproduction française ayant obtenu l'agrément du CNC et considéré comme



d'expression originale française, au sens de la réglementation française.

**D)** Pour faciliter le vote du premier tour pour le «César du Meilleur Espoir Féminin» et le «César du Meilleur Espoir Masculin» le secrétariat de l'Académie propose aux membres de l'Académie, de façon indicative et non obligatoire, une liste d'un nombre maximum de seize actrices et de seize acteurs, intitulée liste des «Révélation» et établie parmi l'ensemble des actrices et des acteurs ayant collaboré soit aux films admis à concourir pour le «César du Meilleur Film», soit aux films de coproduction française et d'expression originale française admis à concourir pour le «César du Meilleur Film Étranger», une personne ne pouvant faire partie plus de deux fois de cette liste.

La liste des Révélation est établie par le Comité Révélation de l'Académie, pour un nombre compris entre quatorze et seize actrices et quatorze et seize acteurs, selon le nombre d'actrices et d'acteurs choisis par le Conseil d'Administration, lequel dispose d'une possibilité de choix d'un nombre maximum de deux actrices et de deux acteurs.

Le Président de l'Académie veillera à ce que les choix éventuels du Conseil d'Administration soient effectués préalablement à la séance plénière du Comité Révélation, de façon à ce que ces choix puissent être communiqués aux membres du Comité au début de la séance plénière. Les choix du Comité Révélation s'effectueront à l'occasion d'une séance plénière unique.

Le Comité Révélation est composé de directeurs de casting, membres de l'Académie ayant de par leurs métiers un accès privilégié et une connaissance particulière de la distribution artistique sur des films de long métrage pouvant concourir pour le «César du Meilleur Film» et ayant fait acte de candidature. La liste des membres du Comité Révélation est approuvée annuellement par le Conseil de l'Académie et déposée au Secrétariat de l'Académie.

**E)** Pour le «César du Meilleur Film de Court Métrage», seuls sont admis à concourir les douze films sélectionnés par le Comité Court Métrage de l'Académie.

La sélection des douze films est faite parmi les films français:

- ayant, pour un format 35 mm, une longueur inférieure à 1600 mètres, ou pour les œuvres cinématographiques une durée de projection inférieure à une heure;
- ayant obtenu un visa d'exploitation délivré par la Commission de Classification des Œuvres Cinématographiques du Centre National de la Cinématographie dans la période du 1er juillet au 30 juin précédant la Cérémonie de remise des "César".

Le Comité Court Métrage est composé de personnalités du monde du cinéma, membres de l'Académie ayant de par leurs fonctions un accès privilégié et une connaissance particulière de la production des films de court métrage. La liste du Comité Court Métrage est approuvée annuellement par le Conseil de l'Académie et déposée au Secrétariat de l'Académie.

**F)** Pour le «César de la Meilleure Musique Originale», seules sont admises à concourir les personnes ayant créé spécifiquement, soit pour un film admis à concourir pour le «César du Meilleur Film», soit pour un film de coproduction française et d'expression originale française admis à concourir pour le «César du Meilleur Film Étranger», une ou des compositions musicales avec ou sans paroles:

- dont la durée représente au moins 50 % de la durée totale de musique mixée à l'image;
- dont la durée mixée à l'image est supérieure à 10 % de la durée totale du film;
- dont la composition a été assurée par une ou deux personnes au plus, ou par un groupe de personnes constitué préalablement à la mise en production du film.

Le Bureau de l'Académie se réserve un droit de dérogation pour le cas de musiques originales qui ne répondent pas strictement aux critères ci-dessus, mais dont le Bureau de l'Académie aura estimé après étude qu'elles sont légitimes à concourir pour l'obtention du prix.

Toute demande de dérogation devra être adressée par écrit au Secrétariat de l'Académie par la société de production déléguée du film concerné, au plus tard le 31 octobre de l'année précédant la remise des trophées, et être accompagnée d'une lettre de la SACEM approuvant cette demande de dérogation. Cette dernière condition étant impérative.

**G)** Sont admis à concourir pour le «César du Meilleur Scénario Original» tous les films pouvant concourir pour l'attribution du «César du Meilleur Film» ainsi que tous les films de coproduction française et d'expression originale française admis à concourir pour le «César du Meilleur Film Étranger», et dont le scénario est une œuvre originale au sens de la réglementation française.

Pour le «César de la Meilleure Adaptation», sont admis à concourir tous les films pouvant concourir pour l'attribution du «César du Meilleur Film» ainsi que tous les films de coproduction française et d'expression originale française admis à concourir pour le «César du Meilleur Film Étranger», et dont le scénario est l'adaptation d'une œuvre originale préexistante littéraire, cinématographique, télévisuelle, ou musicale, au sens de la réglementation française.

**H)** Sont admis à concourir pour le «César du Meilleur Premier Film» tous les films de long métrage de fiction éligibles au «César du Meilleur Film» (hors les films de long métrage concourant au «César du Meilleur Film Documentaire» ou au «César du Meilleur Film d'Animation»), et réalisés par une personne n'ayant jamais occupé auparavant la fonction de réalisateur ou de co-réalisateur sur un film de long métrage de fiction sorti en salle de cinéma.

**I)** Sont admis à concourir pour le «César du Meilleur Film Documentaire» tous les films de long métrage pouvant concourir pour l'attribution du «César du Meilleur Film» et dont le caractère est déclaré comme «documentaire» par la société en charge de la production déléguée et le réalisateur.

Les films documentaires ayant été diffusés à la télévision avant leur sortie en salle ne seront pas éligibles.

Toutefois, par exception à cette règle, pourront être admis à concourir, après étude par le Bureau de l'Académie, les films de ce type qui auront fait l'objet d'une carrière remarquable dans les festivals de cinéma.

Toute demande de dérogation devra être adressée par écrit au Secrétariat de l'Académie par la société de production déléguée du film concerné, au plus tard le 31 octobre de l'année précédant la remise des trophées.



**J)** Sont admis à concourir pour le «César du Meilleur Film d'Animation» tous les films dont la durée de prises de vues réelles est inférieure à 25 % de la durée totale du film et qui répondent aux critères d'éligibilité suivants:

- tous les films de long métrage pouvant concourir pour l'attribution du «César du Meilleur Film» et dont le genre est déclaré comme «animation» par la société en charge de la production déléguée du film;
- tous les films de long métrage ayant obtenu l'agrément de production du CNC en étant de production minoritaire française et de coproduction majoritaire européenne, pouvant concourir au «César du Meilleur Film Étranger» et dont le genre est déclaré comme «animation» par la société de coproduction française;
- les films de court métrage d'animation, au nombre maximum de douze, choisis parmi les films de court métrage répondant aux critères de sélection du «César du Meilleur Film de Court Métrage» et présélectionnés par le Comité Animation de l'Académie.

Le Comité Animation est composé de personnalités du monde du Cinéma, membres de l'Académie ayant de par leurs fonctions un accès privilégié et une connaissance particulière de la production des films de court métrage d'animation. La liste du Comité Animation est approuvée annuellement par le Conseil d'Administration de l'Académie et déposée au Secrétariat de l'Académie.

#### Article 4

À l'exception des «César d'Honneur», les «César» sont attribués par un vote secret à deux tours des membres de l'Académie.

Le vote se fait par correspondance ou sur internet.

Le Secrétariat de l'Académie veillera à ce que l'ensemble des procédures de saisie, de transmission et de dépouillement des votes soit effectué sous contrôle d'huissier assermenté. Il pourra décider de confier l'exécution desdites procédures, en totalité ou en partie à une entreprise spécialisée, garantissant le même type de contrôle. Dans ce cas, le choix de cette entreprise devra être validé chaque année en temps utile par le Conseil de l'Académie. Le premier tour du vote détermine les «nominations», c'est-à-dire les personnes ou les films ayant obtenu, sous réserve des dispositions des articles 6 et 7, le plus grand nombre de suffrages. Les nominations sont au nombre de cinq dans chaque catégorie, à l'exception:

- du «César de la Meilleure Actrice» où les nominations sont au nombre de 7;
  - du «César du Meilleur Acteur» où les nominations sont au nombre de 7;
  - du «César du Meilleur Réalisateur» où les nominations sont au nombre de 7;
  - du «César du Meilleur Film» où les nominations sont au nombre de 7;
  - du «César du Meilleur Film Étranger» où les nominations sont au nombre de 7, 2 nominations étant réservées aux films étrangers en langue française, et 5 nominations étant réservées aux films étrangers en langue autre que française.
  - du «César du Meilleur Film d'Animation» où les nominations sont au nombre de 5, 2 nominations étant réservées aux films d'animation de court métrage, et 3 nominations étant réservées aux films d'animation de long métrage.
- Au premier et au second tour de vote, l'ensemble des membres de l'Académie vote dans chaque catégorie. Le vote final détermine parmi les films et les personnes ayant obtenu une nomination à l'issue du premier tour, celui ou celle qui, obtenant le plus grand nombre de voix, se verra attribuer le «César».

#### Article 5

En même temps que les bulletins de vote pour le premier tour, le Secrétariat de l'Académie adresse à tous les membres de l'Académie un guide films présentant les informations suivantes:

- a) la liste des films admis à concourir pour le «César du Meilleur Film» ainsi que la liste des personnes ayant participé à la réalisation de ces films dans chacune des catégories des «César»;
- b) l'indication pour chacun des films admis à concourir pour le «César du Meilleur Film» des éventuelles autres catégories de «César» attribués à un film pour lesquelles le film est éligible (premier film, film documentaire, film d'animation);
- c) l'indication pour chacun des films admis à concourir pour le «César du Meilleur Film» ou pour chacun des films de coproduction française et d'expression originale française admis à concourir pour le «César du Meilleur Film Étranger» des éventuelles autres catégories de «César» attribués à une personne pour lesquelles un ou plusieurs collaborateurs du film concerné remplissent les conditions d'éligibilité (musique originale, scénario, adaptation);
- d) la liste des films admis à concourir pour le «César du Meilleur Film Étranger» comportant pour chacun des films concernés l'indication s'ils sont de langue française, accompagnée, dans le cas d'une production française minoritaire et de langue française, de la liste des personnes ayant participé à la réalisation de ces films dans chacune des catégories des «César»;
- e) la liste des acteurs et des actrices proposés à titre indicatif par le Comité Révélations;
- f) la liste des courts métrages choisis par le Comité Court Métrage pour concourir au «César du Meilleur Film de Court Métrage».
- g) la liste des courts métrages choisis par le Comité Animation et des longs métrages pour concourir au «César du Meilleur Film d'Animation».

L'Association pour la Promotion du Cinéma sera seule décisionnaire de la façon dont seront mises en pages ces informations, et ne peut être tenue pour responsable des titres qui lui auraient échappés, ni de toute autre omission ou erreur figurant dans ce guide films.

En plus de ce guide films, le Secrétariat de l'Académie propose à ses membres plusieurs dispositifs de visionnage des films, en accord avec les ayants-droit des films. Ces dispositifs veillent à respecter une équité totale entre les différents ayants-droit, tant en ce qui concerne les processus techniques, que les chartes graphiques et les envois aux membres.

Ils sont validés chaque année par le Conseil d'Administration de l'Académie.



De manière générale, l'Académie ne peut être tenue responsable du fait qu'un ou plusieurs de ses membres n'auraient pas pu visionner tout ou partie des films proposés à leur vote.

#### Article 6

Nul ne peut faire l'objet de plus d'une nomination individuelle dans chaque catégorie. Si, à l'issue du premier tour, une personne obtient des voix sur plusieurs films dans une même catégorie, elle sera nommée uniquement pour le film pour lequel elle aura obtenu le plus grand nombre de suffrages au premier tour.

#### Article 7

Si, à l'issue du premier tour, un acteur ou une actrice obtient, pour un même film, suffisamment de voix pour être nommé, dans plusieurs catégories «interprétation», à savoir: Meilleur(e) Acteur(rice), Meilleur(e) Acteur(rice) dans un Second Rôle, ou Meilleur Espoir (Masculin ou Féminin), il ou elle sera nommé(e) uniquement dans la catégorie pour laquelle il ou elle aura obtenu le pourcentage de vote le plus important (nombre de suffrages obtenus divisé par le nombre de suffrages décomptés pour la catégorie).

#### Article 8

Dans le cas où plusieurs personnes occuperaient la même fonction pour un même film (hors les "César" d'interprétation), elles pourront être nommées ensemble si elles respectent les conditions suivantes:

- pour réalisation, musique, photo, décors (ou direction artistique pour les films d'animation), montage, costumes, à la condition que ces personnes soient identifiées dans le dossier d'agrément du film comme occupant la même fonction et qu'elles soient citées de façon identique au générique du film;
- pour scénario et adaptation, à la condition que ces personnes soient identifiées dans le dossier d'agrément du film comme co-auteurs du scénario ou de l'adaptation, qu'elles soient parties aux contrats de cession de droits d'auteur du film enregistrés au RPCA, et que ces personnes soient citées de façon identique au générique du film;
- pour la production, à la condition que la société de production que représente la personne soit identifiée dans le dossier d'agrément du film comme production déléguée ou co-production déléguée, dans la limite maximum de deux sociétés, et que les personnes concernées soient citées de façon identique au générique du film;
- pour le son, seront nommés simultanément, lorsque ces postes sont remplis, les 3 chefs de postes suivants: chef opérateur du son, chef monteur son, chef mixeur son (dans la limite d'une personne par poste).

Les cas particuliers seront arbitrés par le Secrétariat de l'Académie, dont les décisions seront définitives et ne seront pas susceptibles d'appel.

### Chapitre III

#### Article 1. Annonce des nominations

Les nominations des personnes et des films en lice pour chaque Cérémonie sont dévoilées lors d'une conférence de presse qui a lieu au plus tard quatre semaines avant la Cérémonie de remise des César.

#### Article 2. Certificat officiel de nomination

Le Secrétariat de l'Académie réalise pour chaque nomination un certificat officiel de nomination, qui est remis:

- aux personnes nommées pour les nominations attribuées à des personnes;
- au réalisateur et au producteur délégué pour les catégories meilleur film, meilleur premier film, meilleur film documentaire, meilleur film de court métrage et meilleur film d'animation;
- au réalisateur, et au co-producteur français pour le meilleur film étranger (dans le cas où il n'y a pas de co-producteur français, les certificats sont remis au réalisateur et au distributeur français);

Les certificats sont remis personnellement à l'occasion d'une réception à laquelle auront été conviées l'ensemble des personnes nommées (ci-après le ou les "nommé(s)"). En cas d'absence de la personne concernée, à réception de sa demande, effectuée par écrit, le certificat lui sera envoyé par voie postale à l'adresse indiquée sur la demande. Le certificat ne pourra en aucun cas être remis à un tiers.

#### Article 3. Préparation de l'intervention sur scène

Le Secrétariat de l'Académie propose aux nommés un dispositif d'accompagnement leur permettant de prendre connaissance des conditions dans lesquelles se déroulera la Cérémonie des César, et leur éventuelle montée sur scène pour recevoir un César.

Ce dispositif a pour principal objectif d'aider les lauréats à réussir leur intervention sur scène, tout en respectant la limite du temps imparti pour leur intervention en direct. Il comporte les propositions suivantes:

- Le Secrétariat de l'Académie proposera à chaque nommé de faire réaliser une interview biographique autour de son parcours professionnel, qui sera ensuite mise en ligne en accès libre sur le site Internet de l'Académie;
- Le Secrétariat de l'Académie réalisera un document (le Mémo du Nommé) décrivant le déroulement de la Cérémonie des César pour les nommés, depuis leur arrivée sur le lieu de la Cérémonie (pour tous les nommés) jusqu'à la fin du parcours en coulisse (pour les lauréats). Ce document mettra tout particulièrement l'accent sur l'importance de la qualité des interventions des lauréats sur scène et détaillera précisément leur parcours en coulisse. Il sera remis à tous les nommés à l'occasion de la réception de remise des certificats de nominations;
- Le Secrétariat de l'Académie fera ses meilleurs efforts, (dans la mesure des disponibilités de la salle accueillant la Cérémonie des César), pour disposer de la salle durant quelques heures, pouvoir y accueillir les nommés et les présenter au(x) maître(s) de Cérémonie, à l'occasion des répétitions, afin de permettre aux nommés de se familiariser au parcours complet d'un lauréat, et au(x) maître(s) de Cérémonie de bien faire comprendre aux nommés l'importance du respect d'un temps limité d'intervention sur scène.



#### Article 4. Parcours plateau

Le Secrétariat de l'Académie informera les nommés et le(s) maître(s) de Cérémonie des consignes prévues pour leur parcours sur le plateau, dans le cas où ils seraient lauréats.

Ces consignes sont les suivantes:

##### Montée sur scène

– Pour le «César du Meilleur Film»: le producteur puis le réalisateur du film seront appelés sur scène, dans cet ordre, et disposeront du temps de parole sur scène qui aura été indiqué dans le «Mémo du Nommé», et qu'ils se seront répartis entre eux à leur gré.

– Pour les autres «César» attribués à des films: le réalisateur du film sera appelé sur scène, et disposera du temps de parole sur scène qui aura été indiqué dans le «Mémo du Nommé».

– Pour les «César» attribués à des personnes physiques: le lauréat sera appelé sur scène, et disposera du temps de parole sur scène qui aura été indiqué dans le «Mémo du Nommé».

Dans le cas où plusieurs personnes seraient lauréates d'un César, elles seront toutes appelées sur scène.

##### Prise de parole

Les lauréats disposeront de deux temps de parole distincts:

\* Un premier sur scène, devant les caméras de captation du direct.

Ce premier temps est destiné principalement au public de télévision qui assiste en direct à l'émission.

Il devra respecter la durée qui aura été indiquée dans le «Mémo du Nommé». Dans le cas de plusieurs lauréats pour un César, ils devront se répartir entre eux la durée du temps de parole allouée au César concerné.

\* Un deuxième temps, immédiatement après leur intervention sur scène, devant les caméras et le journaliste du studio d'interview de l'Académie situé derrière la scène.

Ce deuxième temps n'est pas limité en durée, et est destiné à être mis en ligne en accès libre sur le site Internet de l'Académie. Ces interviews pourront également être présentées en totalité ou en extraits comme «bonus» dans la captation de la Cérémonie que l'Académie envoie à tous ses membres à l'issue de la Cérémonie.

##### Parcours médias

Le Secrétariat de l'Académie signalera à chaque lauréat les obligations médiatiques auxquelles l'Académie lui demande de bien vouloir répondre à l'issue de son intervention sur scène. A cette fin, le Secrétariat de l'Académie exercera un contrôle strict de l'ensemble des médias qui seront accrédités dans les "coulisses" de la Cérémonie, afin que ces obligations médiatiques respectent l'intimité et la tranquillité des lauréats.

Accompagnement plateau des lauréats

Le Secrétariat de l'Académie mettra en place un système d'accompagnement personnalisé pour chacun des lauréats, dès leur sortie de scène, pour les aider à gérer la suite de leur parcours.

#### Article 5. Attribution des Statuettes

La statuette attribuée au titre du «César du Meilleur Film» est remise au(x) producteur(s) délégué(s) du film. Une statuette sera également remise au réalisateur de ce film, sauf si celui-ci a obtenu le «César du Meilleur Réalisateur» pour le même film.

Les statuettes attribuées au titre du «César du Meilleur Premier Film», «César du Meilleur Film d'Animation», «César du Meilleur Film Documentaire» et «César du Meilleur Film de Court Métrage» sont remises aux réalisateurs des films. Une statuette sera également remise au(x) producteur(s) délégué(s) des films.

Le ou les producteurs délégués pouvant prétendre aux dispositions ci-dessus devront être identifiés comme tels dans le dossier d'agrément de production du film.

Il sera remis une seule statuette par société de production déléguée, identifiée comme telle dans le dossier d'agrément (soit au maximum 2 statuettes en cas de co-production déléguée).

Dans le cas où, au(x) producteur(s) délégué(s) du Meilleur Film, du Meilleur Premier Film, du Meilleur Film d'Animation, du Meilleur Film Documentaire ou du Meilleur Film de Court-Métrage s'ajoutent un ou plusieurs coproducteurs au titre d'autres sociétés en coproduction, identifiés comme tels dans le dossier d'agrément du film, celui-ci ou ceux-ci pourront demander de recevoir également une statuette, sous réserve d'en acquitter le coût.

La statuette attribuée au titre du «César du Meilleur Film Étranger» est remise au réalisateur du film. S'il existe un coproducteur français bénéficiant de l'agrément du CNC, une statuette sera également remise au coproducteur français ainsi qu'au producteur délégué étranger (si celui-ci en fait la demande), identifiés comme tels dans le dossier d'agrément du film. S'il n'existe pas de coproducteur français bénéficiant de l'agrément du CNC, une statuette sera également remise au distributeur français détenant le mandat de commercialisation exclusif en salles sur le territoire français.

Pour les «César» décernés à des personnes physiques, il sera remis une statuette à chaque lauréat. Dans le cas où plusieurs personnes seraient lauréates d'un même César, il sera remis une statuette à chacun des lauréats.



## Procédure d'Accréditation Média à la Cérémonie

### **38<sup>ème</sup> Cérémonie des César, vendredi 22 février 2013**

La demande d'accréditation se déroulera en 2 étapes :

#### **Etape 1 /**

**La demande d'accréditation en ligne** sur le site [www.academie-cinema.org](http://www.academie-cinema.org) - Espace Presse

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre demande **avant le 13 février 2013**.  
Comme demandé sur le site, merci d'y joindre :

#### **La lettre officielle sur papier à en-tête du média :**

signée de votre Rédacteur en Chef ou Directeur vous mandatant pour couvrir la 38<sup>ème</sup> Cérémonie des César.

#### **Vos parutions, reportages, concernant la 37<sup>ème</sup> Cérémonie des César :**

Il est indispensable pour votre demande d'accréditation et pour l'éventuelle attribution d'emplacements réservés à la presse, (sur l'arrivée Tapis Rouge, Photo-call, Cérémonie) que vous nous adressiez vos parutions ou vos sujets diffusés sur des supports audiovisuels, l'an dernier.

#### **S'il s'agit d'une première demande d'accréditation, merci de nous envoyer (par courrier) :**

- **Pour la presse écrite et photo** : un exemplaire de votre publication avec son tirage et sa périodicité
- **Pour la télévision** : un DVD de votre émission de TV
- **Pour la radio** : un CD de votre émission de Radio

Nous nous permettons d'insister sur la nécessité de nous présenter votre dossier complet. Passé la deadline du 13 février 2013, plus aucune demande d'accréditation ne sera acceptée.

**Attention :** *Toute demande de votre part n'entraîne pas obligatoirement votre accréditation.*

#### **Etape 2 /**

**La confirmation de votre demande**

**Pour la presse écrite, les photographes, les radios** : un courrier de confirmation accompagné de votre accréditation (badge) vous sera envoyé.

**Pour les équipe TV** : les accréditations seront directement remises le 22 février 2013 au Théâtre du Châtelet.

**Vous recevrez, avec votre courrier de confirmation, votre convocation et l'heure pour le retrait de l'accréditation.**

Vous pourrez trouver toutes les informations liées à l'actualité de l'Académie des César sur notre site internet officiel : [www.academie-cinema.org](http://www.academie-cinema.org)



## Accréditation aux autres Événements

Nous vous remercions de bien vouloir remplir le formulaire d'accréditation en ligne ([www.academie-cinema.org](http://www.academie-cinema.org) - Espace Presse) correspondant aux événements postérieurs à la Conférence de Presse organisés par l'Académie :

• **Déjeuner des Nommés :**

samedi 2 février 2013

• **Sortie du livre Mémoire de César N°8 :**

vendredi 15 février 2013

• **Dîner des Producteurs et remise du 6<sup>ème</sup> Prix Daniel Toscani du Plantier :**

lundi 18 février 2013

Nous restons à votre disposition, en espérant vous compter parmi les journalistes présents lors de la 38<sup>ème</sup> Cérémonie des César ainsi qu'à l'occasion des divers événements que l'Académie organise tout au long de l'année.

Nous vous remercions de votre présence à cette Conférence de Presse et vous prions de croire, chère Madame, cher Monsieur, en l'assurance de nos sincères salutations.

Le secrétariat de l'Académie